

RCS : TOURS

Code greffe : 3701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00641

Numéro SIREN : 820 706 810

Nom ou dénomination : 16 JEAN JAU

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2018 sous le numéro de dépôt 4351



16 JEAN JAU  
Société par actions simplifiée  
au capital de 10 000 €  
16 Place Jean Jaurès  
37000 TOURS

RCS TOURS 820 706 810

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURS
10 JUL. 2018
Me B. LAISNE Greffier Associé GREFFE - RCS 

2018004351

**PROCES VERBAL DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUIN 2018**

L'an deux mille huit, le 28 juin à 17 heures,  
les associés de la SAS 16 JEAN JAU se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, 16 Place Jean Jaurès, sur convocation du président, faite plus de quinze jours à l'avance par lettre adressée à tous les associés, avec l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Démission de Monsieur Xavier Denis de ses fonctions de Président,
- Nomination de Monsieur Pascal CAVANIER en qualité de mandataire social
- Nomination d'un Directeur Général de la société,
- pouvoirs à donner,
- questions diverses.

Monsieur Xavier DENIS, Président de la société préside la séance.

Monsieur Pascal CAVANIER, représentant la SARL LDC FINANCES, acceptant de remplir la fonction est nommé secrétaire.

Monsieur le Président constate que la feuille de présence, émargée par les associés et leur représentant, certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des actions ayant le droit de vote.

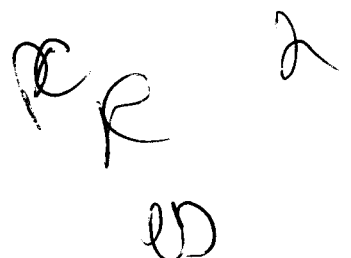
Le Président constate que l'assemblée réunissant plus que le quorum requis par les statuts, elle peut valablement délibérer.

Puis, il dépose sur le bureau à la disposition des membres de l'assemblée :

- un exemplaire de la convocation,
- la feuille de présence et les pouvoirs des associés représentés,
- le rapport de gestion du président,
- le texte des résolutions à soumettre à l'assemblée.

Monsieur le Président fait observer que les associés ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

Puis, il ouvre la séance en donnant lecture du rapport de gestion.





Monsieur le Président précise que Monsieur Xavier DENIS a fait savoir qu'il souhaite démissionner de ses fonctions de Président.

Il est proposé de le remplacer par Monsieur Pascal CAVANIER pour une durée non limitée.

Monsieur le Président précise également qu'il est envisagé de nommer Directrice Générale de la société, Madame Caroline DAJET.

Après échange de vues, sans débat, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lit et met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Xavier DENIS de ses fonctions de Président.

L'assemblée générale nomme en qualité de Président :

**Monsieur Pascal CAVANIER,**  
né le 10 mai 1973 à AURILLAC (15), de nationalité française,  
demeurant 27 Boulevard Béranger à Tours (37)

Avec les pouvoirs qui sont définis par la loi et les statuts.

Monsieur Pascal CAVANIER déclare accepter le mandat de mandataire social qui vient de lui être confié en précisant qu'il n'est frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIÈME RÉOLUTION**

Sur proposition du président, la collectivité des associés décide de nommer en qualité de Directrice Générale de la société à compter de ce jour :

**Madame Caroline DAJET,**  
née le 15 juin 1984 à Tours (37), de nationalité française,  
demeurant 27 Boulevard Béranger à Tours (37)

avec les mêmes pouvoirs de direction que le Président, et tels que les pouvoirs sont définis par la loi et les statuts.

Il est précisé que la durée du mandat de la Directrice Générale est liée à celle du mandat du Président. Toutefois, sauf décision contraire des associés, la Directrice Générale restera en fonction jusqu'à la nomination du nouveau Président.

Madame Caroline DAJET déclare accepter le mandat de Directrice Générale qui vient de lui être confié en précisant qu'elle n'est frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Handwritten signatures and initials in black ink, including a large signature and the initials 'CB' and 'R'.



**TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'un exemplaire original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal afin d'effectuer les formalités nécessitées par les résolutions précédentes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**CLÔTURE**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après que les membres du bureau aient signé le présent procès-verbal.

Pascal CAVANIER

*« bon pour acceptation de la fonction de mandataire social »*

*Bon pour Acceptation de la fonction de mandataire social*



Caroline DAJET

*« bon pour acceptation de la fonction de Directrice Générale de la société »*

*« Bon pour Acceptation de la fonction de Directrice Générale de la Société »*



*Xavier Davis*

